

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

DE LA COMMUNE HERGNIES
59199

Séance du 13 avril 2023

DEPARTEMENT

NORD

Date : 13/04/2023

Numéro : 2023-015

L'an deux mille vingt trois

et le 13 avril

à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de : **Jacques SCHNEIDER**

Présents :

Marie-Claude BAILLEUL, Bernard BOURLET, Jean DANGLETERRE, Chantal DOULIEZ, Bruno KOPCZYNSKI, Abel MERCIER – Adjoints
Maurice DENIS, Alain BLANCHART, Marie-Pierre SLATKOVIE, Pasquale CARIDI, Dominique LAMBERT, Frédéric VINCHENT, Séverine CLEMENT, Cédric WAWRZYNIAK, Sandrine DUMONT, Antoine RICHARD, Christelle GALLIEZ – Conseillers Municipaux

Absents ayant donné pouvoir :

Françoise GRARD qui donne pouvoir à Abel MERCIER
Anne VILLAIN qui donne pouvoir à Antoine RICHARD
Corinne DERNONCOURT qui donne pouvoir à Bruno KOPCZYNSKI
Didier GODMEZ qui donne pouvoir à Cédric WAWRZYNIAK
Séverine STIEVET qui donne pouvoir à Frédéric VINCHENT
Betty VREVIN qui donne pouvoir à Chantal DOULIEZ
Julie DI-CRISTINA qui donne pouvoir à Marie-Claude BAILLEUL

Absents :

Laurent SIGUOIRT
Virginie VAN VOOREN

A été nommée secrétaire de séance : Séverine CLEMENT

Objet : Budget communal : approbation du compte administratif 2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture

Conformément aux articles L 2121-14 et L 2121-31 du code général des collectivités territoriales,

Le compte administratif du budget principal 2022 s'établit comme suit :

le 20/04/2023

et publication,

du 20/04/2023

ou notification

du

Publication sur le site internet
Le 07/06/2023

INVESTISSEMENT

Dépenses

Prévu	2 798 312,35 €
Réalisé	1 327 102,30 €
Report N-1	425 236,49 €
Restes à réaliser 2022	497 372,94 € (à

reporter en 2023)

Résultat cumulé : 2 249 711,73 €

Recettes

Prévu	2 798 312,35 €
Réalisé	1 387 233,81 €
Restes à réaliser 2022	294 900,35 €

Résultat cumulé : 1 682 134,16 €

Soit :

Un excédent d'investissement de l'année 2022 de : 60 131,51 € (hors report N-1 et restes à réaliser 2022)

Soit :

Un déficit d'investissement de : 365 104,98 € (avec report N-1)

Et un déficit des restes à réaliser 2022 de : 202 472,59 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévu	4 638 171,31 €
	Réalisé	3 305 209,40 €
	Résultat cumulé :	3 305 209,40 €

Recettes	Prévu	4 638 171,31 €
	Réalisé	3 933 150,17 €
	Report N-1	763 764,11 €
	Résultat cumulé :	4 696 914,28 €

Soit un excédent de fonctionnement 2022 de : 627 940,77 € (hors report n-1)

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 365 104,98 € (hors restes à réaliser 2022)
Fonctionnement :	1 391 704,88 €
Résultat global :	1 026 599,90 €

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Vu le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le responsable du service de gestion comptable de valenciennes et voté précédemment ;

Vu les commissions finances du 13 février et du 03 avril 2023,

Considérant que Monsieur le Maire a quitté la séance et a laissé la présidence à Madame Marie-Claude BAILLEUL, Première adjointe, pour le vote du compte administratif de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE

A l'unanimité par 24 voix pour,

- **de prendre acte de la présentation du compte administratif 2022 du budget principal et de l'état des restes à réaliser 2022, tous les deux joints à la présente délibération,**
- **d'adopter le compte administratif 2022 de la commune.**

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

Pour copie conforme

Le Maire

Jacques SCHNEIDER